



## DEMANDE DE PRET DE MATERIEL pour les personnes non licenciées handisport Saison 2020-2021

Document à renvoyer :

Par courrier : Comité Départemental Handisport des Bouches-du-Rhône - 15 place de la Joliette - 13002 Marseille

Par mail : cd13@handisport.org

Le demandeur :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Durée souhaitée du prêt : du (date de début) :

au (date de fin inclus) :

MATERIEL	1 jour	2 jours ou WE	1 semaine	Quantité souhaitée	Chèque de caution	Convention
De 1 à 4 fauteuils roulants	15 €/fauteuil	25 €/fauteuil	80 €/fauteuil		200 €/fauteuil	<p style="text-align: center;">Une convention sera établie entre le CDH 13 et l'emprunteur quel que soit le type de matériel sollicité</p>
De 5 à 6 fauteuils roulants	12 €/fauteuil	20 €/fauteuil	60 €/fauteuil		200 €/fauteuil	
De 7 à 8 fauteuils roulants	10 €/fauteuil	18 €/fauteuil	50 €/fauteuil		200 €/fauteuil	
1 ou 2 joëlettes	20 €/joëlette	35 €/joëlette	120 €/joëlette		800 €/joëlette	
1 ou 2 paniers de basket transportable	10 €/panier	18 €/panier	50 €/panier		150 €/panier	
1 plaque de lancer	15 €	25 €	80 €		200 €	
1 échelle de rythme	5 €	8 €	25 €		Pas de chèque de caution	
1 ou 2 jeux de boccia	10 €/ jeu	15 €/jeu	40 €/jeu			
1 ensemble d'arbitrage boccia	5 €	8 €	25 €			
1 rampe de boccia	10 €	15 €	40 €			
10 sarbacanes + dards + cibles	10 €	15 €	40 €			
2 trépieds + 2 mousses + 1 potence pour sarbacane	10 €	15 €	40 €			
10 casques de chantier pour sensibilisation sourd	10 €	15 €	40 €			
10 lunettes sensibilisation DV	20 €	30 €	40 €			
4 masques opaques rigides	5 €	8 €	25 €			
10 masques opaques souples (enfant)	5 €	8 €	25 €			
10 masques opaques souples (adulte)	5 €	8 €	25 €			
1 ballon d'initiation torball	10 €	15 €	40 €			
1 ballon d'initiation goalball	10 €	15 €	40 €			
1 ballon de goalball	10 €	15 €	40 €			
6 protections corporelles : coudières et genouillères (3 enfants et 3 adultes)	5 €	8 €	25 €			
2 ballons de cécifoot	5 €	8 €	25 €			
6 tapis de gym (180 x 60 x 0,8)	10 €	15 €	40 €			
2 arcs avec flèches à ventouse + cible	10 €	15 €	40 €			



## DEMANDE DE PRET DE MATERIEL pour les clubs et licenciés handisport Saison 2020-2021

Document à renvoyer :

Par courrier : CD Handisport des Bouches-du-Rhône - 15 place de la Joliette - 13002 Marseille ou par mail : cd13@handisport.org

Nom du club, de la section ou du licencié handisport :

Représenté par le (la) Président (e) :

N° d'affiliation ou n° de licence à la FFH :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Durée souhaitée du prêt : du (date de début) :

au (date de fin inclus) :

MATERIEL	Quantité souhaitée	1 jour / WE / semaine	Chèque de caution	Convention
1 ou 2 joëlettes		Gratuit	500 € / 800 €	Une convention sera établie entre le CDH 13 et le club ou le licencié suivant le type de matériel sollicité
De 1 à 8 fauteuils roulants				
1 ou 2 paniers de basket transportable				
1 plaque de lancer				
1 échelle de rythme				
1 ou 2 jeux de boccia				
1 ensemble d'arbitrage boccia				
10 sarbacanes + dards + mousse				
10 sarbacanes + dards + cibles				
2 trépieds + 2 mousses + 1 potence pour sarbacane				
10 lunettes sensibilisation DV				
4 masques opaques rigides				
10 masques opaques souples (enfant)				
10 masques opaques souples (adulte)				
1 ballon d'initiation torball				
1 ballon d'initiation goalball				
1 ballon de goalball				
6 protections corporelles : coudières et genouillères (3 enfants et 3 adultes)				
2 ballons de cécifoot				
2 ballons de basket				
6 tapis de gym (180 x 60 x 0,8)				
4 raquettes de tennis de table				
2 arcs avec flèches à ventouse + cible				
4 marqueurs de score				
1, 2 ou 3 oriflammes CDH 13				
1, 2 ou 3 kakémonos CDH 13				
1, 2 ou 3 banderoles CDH 13				

## Modalité de prêt

1. Toute demande sera soumise à une étude par le CDH des Bouches-du-Rhône, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais en fonction de la disponibilité du matériel.
2. Tout matériel sera récupéré et restitué au siège ou au garage du Comité Départemental Handisport des Bouches-du-Rhône.  
Le jour du prêt merci de vous munir d'un chèque de caution du montant total correspondant selon le matériel emprunté (si demandé dans la convention).
3. Une convention (selon les cas) et la demande de prêt (ci-dessus) complétées seront signées par l'emprunteur et par un membre du CDH 13 qui aura préalablement vérifié l'état du matériel.